

**REVISION DU PLU
COMMUNE DE TOUVOIS**

ANNEXE SANITAIRE

- 1 – Notice eau potable et zonage assainissement.
- 2 – Extrait de la lettre d'information n°3, janvier 2006, Communauté de Communes de Loire-Atlantique Méridionale – « Environnement Déchets ».
- 3 – Document de présentation de la déchetterie cantonale de LEGE.
- 4 – Etude du zonage d'assainissement - Proposition, aval Anjou Valorisation – 21 mars 2000
- 5 – Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement – janvier 2007
- 6 - Plan du réseau eaux usées au 1500^{ème} - SAUR
- 7 - Plans du réseau d'eau potable au 5000^{ème} – SAUR

Depuis plusieurs années, une commission consultative des déchets (élus et habitants) réfléchit à l'amélioration du fonctionnement de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et de la déchetterie. Cette commission va être étroitement associée à la recherche d'un nouveau site pour l'accueil éventuel d'un C.E.T. La même démarche est engagée par les Communautés de Communes de Grand-Lieu, Machecoul et Cœur Pays de Retz, à la demande du Syndicat Mixte de Traitement.

Ordures Ménagères



La Communauté de Communes de la Loire-Atlantique Méridionale s'est équipée, en mai 2005, d'un nouveau camion-benne pour la collecte des

Ordures Ménagères. Le montant de cette acquisition s'élève à 107 628,04 €.

Depuis le 30 mai 2005, le ramassage des Ordures Ménagères dans les bourgs et les villages est réalisé sur 3 jours et 1/2 par semaine. En ce qui concerne les bourgs, les jours de collecte sont les suivants :

- **Mardi** : Corcoué-sur-Logne.
- **Mercredi** : Touvois.
- **Jedi** : Legé.

Les tournées des mardis, mercredis et jeudis commencent dès 5h du matin. Il est donc conseillé de sortir les sacs ou poubelles la veille au soir.

Dans les hameaux, la collecte est effectuée du lundi au jeudi.

Tri sélectif

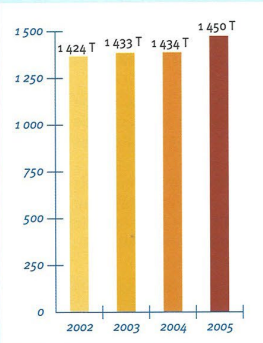
Lors de la mise en place du tri sélectif en 1999, 14 points d'apport volontaire ont été mis en place sur le territoire du canton de Legé. Ces aires disposent de conteneurs pour trois types de déchets recyclables : le verre, les journaux-magazines et les emballages légers.

Depuis quelque temps déjà, certains de ces sites posent des problèmes de débordement et de propreté, notamment autour des conteneurs "emballages légers". C'est pourquoi, début 2006, afin de pallier ces désordres, des bacs supplémentaires spécifiques à ce type de déchets seront installés sur les aires d'accueil concernées.

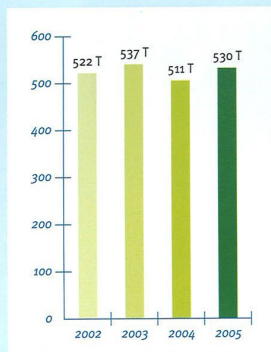
Le civisme de chacun contribuera à conserver des sites propres et propices au bon fonctionnement du tri sélectif. Il permettra ainsi à la collectivité de mieux maîtriser l'évolution du coût du traitement des déchets.

Une campagne de communication autour des déchets sera mise en place au cours de cette année 2006.

Évolution des tonnages collectés :



Évolution des tonnages collectés :



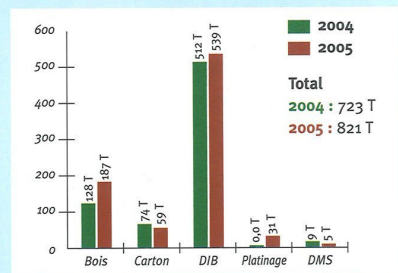
Déchetterie de La Tournerie

L'accès à la déchetterie est libre pour les habitants du canton. Mais, il se fait sous conditions pour les artisans, moyennant une redevance ou munis d'une carte d'accès. Soucieux de ne pas alourdir la charge supportée par les entreprises du canton, le Conseil Communautaire a décidé d'exonérer la quasi-totalité d'entre elles de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elles n'ont à s'acquitter d'une redevance qu'au fur et à mesure de leurs dépôts en déchetterie.

Les horaires d'ouverture restent inchangés :

Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.
Samedi de 8h30 à 12h.

Évolution des tonnages collectés :



Bilan des trois types de collecte

--- Tonnages collectés :

	2004	2005
Ordures Ménagères	1 434	1 450
Tri sélectif	511	530
Déchetterie	723	821
Total	2 668	2 801
<i>Poids moyen/habitant</i>	<i>370 kg</i>	<i>390 kg</i>

--- Coût du service :

	2004	2005
Ordures Ménagères	159 735 €	176 194 €
Tri sélectif	70 774 €	63 811 €
Déchetterie	114 881 €	134 400 €
Coût total	345 390 €	374 405 €
Soutien Éco Emballages	17 458 €	27 766 €
Coût résiduel	327 932 €	346 639 €

Ce coût est supporté entièrement par la Communauté de Communes via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les redevances spéciales.

**REVISION DU PLU
COMMUNE DE TOUVOIS**

Documents Annexes

- 1 – Périmètre ZNIEFF1 – Fiche de la zone Forêt de Touvois et de Rocheservière, Vallée de la Logne et des AFF
- 2 – PDIPR - Conseil Général, avril 2004
- 3 – Arrêté de la préfecture du 19 mai 1999 et cartographie du bruit routier

**REVISION DU PLU
COMMUNE DE TOUVOIS**

ANNEXE SANITAIRE

L'eau potable :

La S.A.U.R. assure la distribution publique de l'eau potable et s'occupe du fonctionnement, de la surveillance et de l'entretien des ouvrages du réseau. Elle se charge aussi de la mise en service des branchements des particuliers.

Le captage de l'eau potable se fait pour 95% à Basse-Goulaine et pour 5% dans la nappe phréatique de Machecoul.

Le nombre d'abonnés est d'environ 360.

Le zonage d'assainissement :

La proposition de zonage d'assainissement réalisée en mars 2000 par AVAL Anjou Valorisation n'a pas fait l'objet d'une enquête publique.

La commune a demandé la mise à jour du zonage d'assainissement auprès de la société AVAL Anjou Valorisation – l'étude est en cours - et le zonage d'assainissement réalisé sera mis à l'enquête publique en même temps que celle de Plan Local d'urbanisme.